



# Décision relative à une notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2021-0039

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide **Tork Antimicrobial hand washing liquid soap**,

de la société

Essity Hygiene and Health Aktiebolag

enregistrée sous le numéro

BC-QE065023-51

Vu le rapport d'évaluation de la famille de produit FAMILY SALVESAFE F réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide Tork Antimicrobial hand washing liquid soap enregistrée sous le numéro EU-0024666-0000 dans le registre des produits biocides le 3 septembre 2020,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

#### Article 1er

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

#### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 11 janvier 2029.

A Maisons-Alfort, le

1 3 SEP. 2021

Charlotte GRASTILLEUR
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés





## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

## 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	Tork Antimicrobial hand washing liquid soap				
Autre(s) nom(s) commercial(aux)					

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Essity Hygiene and Health Aktiebolag			
		Broplatsen 3 431 31 Mölndal			
	Adresse				
	ä	Suède			
Numéro de demande	BC-QE065023-51				
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0	FR-2021-0039			
Date d'autorisation	Se reporte	Se reporter à la date figurant en première page de la décision			
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporte	Se reporter à la date figurant en première page de la décision			
	1				

## 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant SALVECO S.A.S				
Adresse du fabricant	Avenue Pierre Mendes-France,			
	F-88100 SAINT DIE DES VOSGES			
	France			
Emplacement des sites de fabrication	Avenue Pierre Mendes-France,			
	F-88100 SAINT DIE DES VOSGES			
	France			

## 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide lactique				
Nom du fabricant	JUNGBUNGZLAUER S.A				
	Z. I Portuaire BP 32,				
Adresse du fabricant	67390 Marckolsheim				
	France				
	Z. I Portuaire BP 32,				
Emplacement des sites de fabrication	67390 Marckolsheim				
	France				



Liberté Égalité Fraternité



## 2. Composition du produit et type de formulation

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique		Substance active	2	200-018-0	1,75

#### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/20081

Classification	
Catégories de danger	- a
Mentions de danger	•
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	F 1
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	EUH210 : fiche de données de sécurité disponible sur demande

## 4. Usage(s) autorisé(s)

#### 4.1. Description de l'usage

#### Tableau 1. Usage # 1 - Désinfectant pour mains

Type de produit	TP01 - Hygiène humaine
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant pour les mains prêt à l'emploi, d'efficacité bactéricide et levuricide pour le domaine institutionnel, industriel et médical.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Application manuelle: application sous forme de mousse
	Mouiller les mains et les poignets avec de l'eau. Placer 2mL de produit dans le creux de la main. Frotter les mains et les poignets pendant au moins 30 secondes. Rincer abondamment à l'eau claire.

<sup>«</sup> Le Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 s'applique sans préjudice du Règlement (UE) N°528/2012 » Tork Antimicrobial hand washing liquid soap

AMM n° FR-2021-0039 Page 3 sur 5







Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application: 2 ml				
и аррионент	Appliquer une fois, renouveler si une nouvelle désinfection des mains est nécessaire.				
Catégorie(s) d'utilisateurs Industriels et professionnels					
Taille(s) et type(s) de conditionnement  Bouteilles, plastique: PEHD, PEBD, PET, PE, PP, 0.01-2L Bidon, plastique: PEHD, 10-210L Jerrycan, plastique: PEHD, PEBD, 1-80L Poches, plastique: PEHD, PEBDL, 0,05-5L IBC, plastique: PEHD, 1000L					
4.1.1. Instructions d'utilisat	ion spécifiques à l'usage				
4.1.2. Mesures de gestion d	e risque spécifiques à l'usage				
l'environnement  -  4.1.4. Lorsque spécifique à et de son emballage	l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit				
• 5 ° : 5 ° : 6					
4.1.5. Lorsque spécifique à biocide dans les conditions	l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit de stockage normales				
5. Conditions général	es d'utilisation				
5.1. Instructions d'utilisat	tion				
	s poignets avec de l'eau. Placer 2mL de produit dans le creux de la main. Frotter les endant au moins 30 secondes. Rincer abondamment à l'eau claire.				
5.2. Mesures de gestion d	le risque				



Liberté Égalité Fraternité



## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4.	Instructions	en vue d'une	élimination	sans da	anger du p	produit et de	son	emballage

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à température ambiante à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

## 6. Autre(s) information(s)